

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demandes d'autorisation de modification substantielle de l'installation nucléaire de base n°168 « projet d'extension GBII Nord » au titre de l'article R593-47 du code de l'environnement et de permis de construire présentées par la société ORANO CHIMIE ENRICHISSEMENT – site de TRICASTIN BP 16 26701 PIERRELATTE Cedex.**

Par arrêté inter-préfectoral Drôme-Ardèche-Vaucluse, une enquête publique environnementale unique, d'une durée de 33 jours, est ouverte **du vendredi 29 mars 2024 au mardi 30 avril 2024 inclus**.

La modification envisagée doit permettre de mettre en service une extension à l'unité Nord de l'usine Georges Besse II (GB II) sise sur le site du Tricastin afin d'augmenter sa capacité nominale de production de 7,5 MUTS (millions d'unités de travail de séparation) à 10,4 MUTS avec une capacité maximale de production de 11 MUTS. Cette augmentation nécessite la construction d'une extension du bâtiment existant avec l'ajout de 4 modules au nord de l'usine faisant l'objet d'une demande de permis de construire.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- un décret du Ministre en charge de la sûreté nucléaire autorisant la modification substantielle de l'installation nucléaire de base INB n°168 assortie du respect de prescriptions ou un refus ;
- un permis de construire délivré par le Préfet de la Drôme assorti du respect de prescriptions ou un refus.

Le tribunal administratif de Grenoble a désigné une commission d'enquête composée de :

- **Président** : M. Alain VALADE, cadre de l'industrie, retraité
- **Titulaires** : M. Philippe LAUREAU, officier général en retraite  
M. Hubert GOETZ, ingénieur général des eaux des ponts et des forêts, retraité
- **Suppléant** : M. Bernard BRUN, urbaniste territorial, retraité,

**Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête** constitué notamment de l'étude d'impact, l'étude de maîtrise des risques, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de la société ORANO à cet avis et les avis recueillis lors de la phase d'examen :

- sur le site internet: <https://www.registre-dematerialise.fr/5208> ,
- sur support papier et sur un poste informatique à **PIERRELATTE, mairie siège de l'enquête** et sur support papier en mairies lieux d'enquête à **LA-GARDE-ADHÉMAR, SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, SAINT-RESTITUT (26), BOLLÈNE, LAMOTTE-DU-RHÔNE, LAPALUD (84) et SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE ( 07)** aux jours et heures d'ouverture des mairies.

Le dossier d'enquête est également communicable, avant et pendant l'enquête, à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme, au bureau des enquêtes publiques. Le rapport préliminaire de sûreté qui ne fait pas partie du dossier d'enquête publique, peut également y être consulté.

**Les observations et propositions du public pourront, pendant la durée de l'enquête, être :**

- consignées par écrit sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête, ouverts à cet effet dans les mairies concernées par l'enquête,
- saisies directement via le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5208> ,
- transmises par courriel : [enquete-publique-5208@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5208@registre-dematerialise.fr) ,
- envoyées par courrier en mairie siège de l'enquête : Mairie de PIERRELATTE, avenue Jean-Perrin 26700 PIERRELATTE, à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5208>.

Le public sera reçu à l'occasion de permanences organisées par la commission d'enquête, aux jours et heures suivants :

Vendredi	29 mars 2024	de 09h00 à 12h00	en mairie de PIERRELATTE
Jedi	4 avril 2024	de 13h30 à 16h30	en mairie de LAPALUD
Lundi	8 avril 2024	de 14h30 à 17h30	en mairie de LAMOTTE-DU-RHÔNE
Jedi	11 avril 2024	de 16h00 à 19h00	en mairie de SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE
Lundi	15 avril 2024	de 08h00 à 11h00	en mairie de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX
Samedi	20 avril 2024	de 09h00 à 12h00	en mairie de SAINT-RESTITUT
Mercredi	24 avril 2024	de 09h00 à 12h00	en mairie de LA-GARDE-ADHÉMAR
Vendredi	26 avril 2024	de 08h30 à 11h30	en mairie de BOLLÈNE
Mardi	30 avril 2024	de 14h00 à 17h00	en mairie de PIERRELATTE

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de :

- M. Christophe MEI, Directeur Adjoint Programme Extension Capacité Enrichissement  
Tél : 06 86 49 14 40 - Courriel : [christophe.mei@orano.group](mailto:christophe.mei@orano.group)
- M. Jean-Luc ROSSI (suppléant), Responsable Sûreté du Programme Extension Capacité Enrichissement  
Tél : 06 82 61 05 65 - Courriel : [jean-luc.rossi@orano.group](mailto:jean-luc.rossi@orano.group)

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, puis la décision, seront tenus à la disposition du public, à réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies concernées, sur le site internet des services de l'État en Drôme ([www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)) et :

- à la Direction Départementale de la Protection des Populations de Vaucluse, service prévention des risques techniques - cité administrative Avenue du 7ème Génie bât1 entrée A - 84000 AVIGNON;
- à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche, service urbanisme et territoires - 2 place Simone Veil BP 613 – 07006 PRIVAS Cédex;
- à la Préfecture de la Drôme, Bureau des enquêtes publiques - 3 boulevard Vauban - 26030 VALENCE Cedex 9.